



COMpte RENDU SOMMAIRE de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL 4 Février 2026

-*_*_*_*_*_*_*_*_*

Date de la convocation : 22 Janvier 2026

Présents : Mesdames Katia BAILLY, Isabelle FIDALGO, Stéphanie HARS, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Linda RAULT, Annie NAUDINET, Manuela CHARTIER, Messieurs M. Sébastien DIFRANCESCHO, Stéphane CHOUPIN, Daniel GAUGAIN, Dominique THENAULT, Jean-Noël MOINE, Patrick PINAULT, Michel GODET, Christophe BONNET, Jacques CAPITAINE, Stéphane WALTER, Steve RENARD, Jean-Frédéric OUVRY, Thierry PERREAU

Pouvoirs : Thierry DELHOMME à Jean-Frédéric OUVRY, Gabrielle BREMOND à Jean-Frédéric OUVRY, Marion BASSAÏSTEGUY à Katia BAILLY

Absents : Fabienne GAUDENZI, Georges BLAVIEZ

Secrétaire de Séance : Sébastien DIFRANCESCHO

L'an deux mille vingt-six et le Mercredi 4 Février 2026 à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Madame Katia BAILLY, Maire.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux et constaté le quorum, **MADAME** Katia BAILLY, déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 17 Décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES ET ACHATS

1.1 Reprise anticipée du résultat 2025 du budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats provisoires de clôture 2025 dans le budget principal comme suit :

Section de fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de **4 584 896,76 €**

- Obligation d'affectation en recettes au compte **1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »** de la section d'investissement pour un montant de **1 703 950,85 €**
- Proposition d'affectation en recettes au compte **002 de la section de fonctionnement « résultat de fonctionnement reporté »** pour un montant de **2 880 945,91 €**

Section d'investissement : résultat de clôture déficitaire de **3 198 856,22 €**, repris en dépenses au compte **001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».**

1.2 Vote du budget primitif 2026 : budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOPE à la majorité 23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Gabrielle BREMOND, Mme Manuela CHARTIER, MM Jean-Frédéric OUVRY et MM Steve RENARD) : le budget primitif 2026 de la commune, présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2026
Chapitre 011 Charges à caractère général	2 683 100,59
Chapitre 012 Charges de personnel	6 634 839,00
Chapitre 014 Atténuations de produits	132 000,00
Chapitre 65 Charges gestion courante	646 863,07
Chapitre 66 Charges financières	79 367,59
Chapitre 67 Charges spécifiques	10 000,00
Chapitre 68 Dotations aux amortissements	2 000,00
<i>Total Dépenses Réelles</i>	10 188 170,25
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	3 794 735,52
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts	725 000,00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	14 707 905,77

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2026
Chapitre 013 Atténuations de charges	200 809,00
Chapitre 70 Produits de services	1 034 129,86
Chapitre 73 Impôts et Taxes	2 093 243,00
Chapitre 731 Fiscalité locale	5 868 906,00
Chapitre 74 Dotations et participations	2 354 922,00
Chapitre 75 Autres produits de gestion	78 735,00
Chapitre 76 Produits financiers	15,00
Chapitre 77 Produits spécifiques	5 000,00
<i>Total Recettes Réelles</i>	11 635 759,86
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts	191 200,00
002 Résultat N-1	2 880 945,91
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	14 707 905,77

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2026
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	425 000,00
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	18 000,00
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	25 821,60
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	694 154,34
Chapitre 23 Immobilisations en cours	25 000,00
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	129 100,00
Opération 202102 Rénovation thermique Hôtel de Ville	1 149 989,00
Opération 202104 Opération cœur de ville	1 945 500,00

Opération 202302	Cité Petit (travaux)	22 000,00
Opération 202303	Gendarmerie	5 000,00
Opération 202401	Sauvegarde Eglise St Michel	520 000,00
Opération 202402	Rénovation restaurant scolaire Chêneries	1 600 000,00
Opération 202501	Portes Vertes	525 000,00
<i>Total Dépenses Réelles</i>		7 084 564,94
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert	191 200,00
Chapitre 041	Opérations d'ordre patrimoniales	900 000,00
001 Résultat N-1		3 198 856,22
Restes à réaliser		554 845,40
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		11 929 466,56

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2026	
Chapitre 10	Dotations Fonds et réserves	2 243 950,85
Chapitre 13	Subventions d'investissement	640 054,50
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 502 000,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	1 150,00
Chapitre 024	Produits des cessions	72 824,92
<i>Total Recettes Réelles</i>		4 459 980,27
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert	725 000,00
Chapitre 041	Opérations d'ordre patrimoniales	900 000,00
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	3 794 735,52
Restes à réaliser		2 049 750,77
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		11 929 466,56

AUTORISE Madame La Maire, ou son représentant, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

ADOpte à l'unanimité l'allocation des subventions aux associations pour l'année 2026, telle que présentée en annexe, conformément à la réglementation en matière de comptabilité publique, sauf les subventions suivantes :

Association KRAV MAGA,

Qui a été adoptée à 26 VOIX POUR, Madame le Maire ne prend pas part au vote,

Association Secours catholique,

Qui a été adoptée à 26 VOIX POUR, Madame Isabelle FIDALGO ne prend pas part au vote,

Association tennis CLUB

Qui a été adoptée à 26 VOIX POUR, Monsieur Stéphane CHOUIN ne prend pas part au vote,

Association judo

Qui a été adoptée à 26 VOIX POUR, Madame Stéphanie HARS ne prend pas part au vote,

Association ACSPF

Qui a été adoptée à 25 VOIX POUR, Madame Nicole BOILEAU et Patrick PINAULT ne prennent pas part au vote,

Association Les Arts Scéniques

Qui a été adoptée à 26 VOIX POUR, Madame Manuela CHARTIER ne prend pas part au vote,

Association Harmonie municipale

Qui a été adoptée à **26 VOIX POUR**, Madame Gabrielle BREMOND ne prend pas part au vote,

Association Comité de Jumelage

Qui a été adoptée à **26 VOIX POUR**, Madame Gabrielle BREMOND ne prend pas part au vote,

Association LFSA transition

Qui a été adoptée à **26 VOIX POUR**, Madame Gabrielle BREMOND ne prend pas part au vote,

Association Amicale Bouliste Saint-Michel

Qui a été adoptée à **26 VOIX POUR**, Monsieur Steve RENARD ne prend pas part au vote,

Association club RN20

Qui a été adoptée à **26 VOIX POUR**, Madame Annie NAUDINET ne prend pas part au vote.

1.3 Vote des taux de fiscalité 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPE les taux de fiscalité ci-dessous pour 2026 :

Désignation Taxes	Taux 2025 pour rappel	Taux 2026
Taxe d'habitation	20,65%	20,65%
Taxe foncière propriétés bâties	57,21%	57,21%
Taxe foncière propriétés non bâties	69,74%	69,74%

CHARGE Madame la Maire ou son représentant :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

1.4 Reprise anticipée du résultat 2025 du budget annexe de l'eau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2025 du budget annexe de l'eau comme suit :

Section de fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de **570 868,10 €**

- Obligation d'affectation en recettes d'investissement au compte **1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »** pour un montant de **153 020,37 €**
- Proposition d'affectation en recettes de fonctionnement au compte **002 « résultat de fonctionnement reporté »** pour un montant de **417 847,73 €**

Section d'investissement : résultat de clôture déficitaire de **146 200,01 €**, repris en dépenses d'investissement au compte **001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »**

1.5 Vote du budget primitif 2026 : budget annexe de l'eau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité 23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Gabrielle BREMOND, Mme Manuela CHARTIER, MM Jean-Frédéric OUVRY et MM Steve RENARD) :

ADOpte le budget primitif 2026 du service de l'eau, présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2026
Chapitre 011 Charges à caractère général	100 288
Chapitre 65 Charges gestion courante	10
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	317 667,73
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts	214 000
TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE	631 965,73

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2026
Chapitre 70 Produits de services	184 118
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts	30 000
002 Résultat N-1	417 847,73
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	631 965,73

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2026
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	45 000
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	356 667,73
Chapitre 23 Immobilisations en cours	100 000
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	90 000
001 Résultat N-1	146 200,01
Restes à réaliser	127 220,36
TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE	895 088,10

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2026
Chapitre 021 Virement de la section de fonction.	317 667,73
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	214 000,00
Chapitre 041 Opérations patrimoniales	90 000
Chapitre 10 Dotations, fonds et réserves	153 020,37
Restes à réaliser	120 400
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	895 088,10

AUTORISE Madame La Maire, ou son représentant, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

1.6 Reprise anticipée du résultat 2025 du budget annexe de l'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE les résultats de clôture 2025 du budget annexe de l'assainissement comme suit :

Section de fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de **361 996,97 €**

- Proposition d'affectation en recettes de fonctionnement au compte **002 « résultat de fonctionnement reporté ».**

Section d'investissement : résultat de clôture excédentaire de **589 994,65 €**

- Proposition d'affectation en recettes d'investissement au compte **001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».**

1.7 Vote du budget primitif 2026 : budget annexe de l'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité 23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Gabrielle BREMOND, Mme Manuela CHARTIER, MM Jean-Frédéric OUVRY et MM Steve RENARD) :

ADOPE le budget primitif 2026 du service de l'assainissement, présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2026
Chapitre 011 Charges à caractère général	129
Chapitre 65 Charges gestion courante	55 000
Chapitre 66 Charges financières	34 460
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	290 890
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts	378 000
TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE	887 900

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2026
Chapitre 70 Ventes Produits	454 103,03
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts	71 800,00
002 Résultat N-1	361 996,97
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	887 900

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		Propositions 2026
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt		79 100
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles		89 000
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		670 930,09
Chapitre 23 Immobilisations en cours		350 000
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		71 800
Chapitre 041 Opérations patrimoniales		50 000
<i>Restes à réaliser</i>		13 954,56
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE		1 324 784,65

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Propositions 2026
Chapitre 13 Subventions d'investissement		15 900
Chapitre 021 Virement de la section de fonction.		290 890
Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert		378 000
Chapitre 041 Opérations patrimoniales		50 000
001 Résultats N-1		589 994,65
<i>Restes à réaliser</i>		-
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		1 324 784,65

AUTORISE Madame La Maire, ou son représentant, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

1.8 Modification N°5 - AP/CP pour la réhabilitation de l'Hôtel de ville

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative à la réhabilitation de l'hôtel de ville, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant TTC	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
P202103 (OP 202102)	Réhabilitation de l'hôtel de ville	2 455 749,69 €	13 500 €	20 205,60 €	56 831,19 €	253 474,31 €	961 749,59 €	1 149 989€

1.9 Modification N°3 - AP/CP Cité Petit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de de réhabilitation de la Cité Petit, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant HT	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
P202302 (OP 202302)	Réhabilitation Cité Petit	1 481 699,12 €	387,51 €	858 281,81 €	601 029,80 €	22 000 €

1.10 Modification N°3 - AP/CP Gendarmerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de de création d'une gendarmerie, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant TTC	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
P202303 (OP 202303)	Gendarmerie	10 456,68 €	5 456,68 €	0 €	0 €	5 000 €

1.11 Modification N°5 - AP/CP Opération Cœur de ville

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative à l'opération cœur de ville, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant TTC	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
P20210 4 (OP 202104)	Réhabili tation cœur de ville	7 300 000 €	45 597 €	51 250 €	79 742,16 €	294 442,95€	1 945 500 €	2 050 000 €	2 200 000 €	633 467,89 €

1.12 Modification n°2 AP/CP sauvegarde Eglise Saint-Michel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de sauvegarde de l'Eglise St Michel, comme suit :

N°AP	Libellé	Montant TTC	CP 2024	CP 2025	CP 2026
P202401 (OP 202401)	Travaux de sauvegarde Eglise St Michel	631 024,59 €	57 131,54 €	53 893,05 €	520 000 €

1.13 Modification n°2 AP/CP restaurant scolaire des Chêneries

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de réhabilitation du restaurant scolaire, comme suit :

N°AP	Libellé	Montant TTC	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
P202402 (OP 202402)	Restaurant scolaire des Chêneries	2 800 000 €	14 315,22 €	131 220,67 €	1 600 000 €	1 054 464,11 €

1.14 Modification n°1 AP/CP Portes Vertes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

MODIFIE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative à la réhabilitation du parking du cimetière des Portes Vertes, comme suit :

N°AP	Libellé	Montant TTC	CP 2025	CP 2026
P202501 (OP 202501)	Portes Vertes	529 968 €	4 968 €	525 000 €

1.15 Clôture de l'AP/CP – itinéraire cyclable ouest

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CLÔTURE l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) au montant de 757 376,71 € et selon l'échéancier de réalisation ci-dessous :

N°AP	Libellé	Montant TTC	CP 2023	CP 2024	CP 2025
P202301 (OP 202301)	Itinéraire cyclable Ouest	757 376,71 €	0 €	455 361,57 €	302 015,14

1.16 Recours à l'emprunt pour le financement des investissements 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame la Maire à recourir à l'emprunt destiné au financement des investissements prévus par le budget 2026, tels que présentés précédemment, dans les conditions et limites définies ci-après :

- Montant maximum mobilisable : 1 500 000 euros
- Nature de l'emprunt : emprunt à long terme, pour une durée n'excédant pas 25 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe, compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière, et optimal au regard des conditions du marché au moment du lancement de la consultation

Madame la Maire, ou son représentant, est autorisé à signer l'ensemble des documents, dans les conditions et limites établies par le Conseil municipal et telles que votées dans le budget primitif.

1.17 Contribution communale 2026 aux dépenses de fonctionnement de l'école privée Sainte-Thérèse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité 23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme Gabrielle BREMOND, Mme Manuela CHARTIER, MM Jean-Frédéric OUVRY et MM Steve RENARD) :

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer le projet de convention financière avec l'OGEC de l'école privée Sainte Thérèse tel qu'annexé à la présente délibération.

2. URBANISME

2.1 Transfert en pleine propriété du Centre d'Incendie et de Secours de La Ferté Saint-Aubin au SDIS du Loiret

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE le transfert en pleine propriété, sans déclassement préalable, au profit du SDIS du Loiret – 195 rue de la Gourdonnerie – 45400 SEMOY du Centre d'Incendie et de Secours de La Ferté Saint-Aubin, sis rue des Chêneries, par une cession à l'euro symbolique avec dispense de versement ;

PRÉCISE que ce transfert porte sur les bâtiments et le terrain d'assiette implantés sur la parcelle cadastrée section BC n°379, d'une contenance de 2731 m² ;

PRÉCISE que l'acte de cession hors déclaration d'utilité publique sera réalisé en la forme administrative, aux frais du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret ;

AUTORISE Madame la Maire à recevoir et authentifier cet acte ;

AUTORISE son Premier Adjoint à représenter la commune pour la signature de l'acte ;

PRÉCISE qu'en cas de désaffection ultérieure, ce bien retournerait dans le patrimoine communal dans les mêmes conditions que celles qui auront prévalu pour l'établissement de ce transfert ;

PRÉCISE qu'une convention particulière à intervenir fixera les modalités du transfert de propriété ;

APPROUVE par avenant la fin de la convention de mise à disposition au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret du Centre d'Incendie et de Secours de La Ferté Saint-Aubin.

3. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

3.1 Convention de gestion et d'entretien de citernes pour la lutte contre les incendies et feux de forêts implantées sur le domaine public départemental

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant à signer les conventions de gestion et d'entretien des citernes d'eau pour la lutte contre l'incendie ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Création d'un CST commun

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CRÉE un Comité Social Territorial commun entre :

- La commune et le CCAS de La Ferté Saint Aubin
- La CC des Portes de Sologne

Il sera compétent pour l'ensemble des agents desdites collectivités et sera mis en place après le renouvellement général des représentants du personnel prévu fin d'année 2026

RATTACHE ce Comité Social Territorial commun pour son fonctionnement à la commune de La Ferté Saint-Aubin,

FIXE la répartition des sièges des représentants des collectivités dans le Comité Social Territorial comme suit, étant précisé que la composition du comité social territorial et notamment le nombre de représentants des deux collèges (personnel et collectivité) ne sera défini qu'ultérieurement après consultation des organisations syndicales :

- 4 sièges pour la commune de La Ferté Saint-Aubin et son CCAS
- 1 siège pour l'EPCI

TRANSMET pour information cette délibération au Président du Centre de Gestion du Loiret.

4.2 Tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CRÉE :

Pour les centres de loisirs,

7 postes d'adjoint d'animation saisonniers à temps complet pour le mois de juillet,
7 postes d'adjoint d'animation saisonniers à temps complet pour le mois d'août,

Pour la maison de la Courtille,

1 poste d'adjoint d'animation saisonniers à temps complet pour une durée d'un mois,

Pour la Citoyenneté,

1 poste d'adjoint administratif saisonniers à temps complet pour une durée de 2.5 mois,

Pour la police Municipale,

1 poste permanent de gardien de police municipale à temps complet pour la police municipale

4.3 Assurance statutaire : Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour le lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

PREND acte que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non le contrat d'assurance souscrit par le Centre de Gestion du Loiret.

5. DIRECTION CULTURE SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

5.1 Prolongation de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'USLF Handball

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PROLONGE d'un an la convention pluriannuelle d'objectifs et d'attribuer le montant de la subvention municipale,

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite prolongation d'un an de la convention pluriannuelle d'objectifs avec le club USLF Handball.

5.2 Prolongation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Harmonie municipale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité 26 VOIX POUR, (Mme Gabrielle BREMOND ne prend pas part au vote),

PROLONGE d'un an la convention pluriannuelle d'objectifs et d'attribuer le montant de la subvention en accord avec les objectifs prioritaires fixés dans l'article 3 de la convention.

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à signer ladite prolongation d'un an de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Harmonie municipale.

6. QUESTION ECRITE

Question écrite

Réponse à la question de Monsieur Jean-Frédéric OUVRY dans le procès-verbal.

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame Katia BAILLY, Maire, remercie le Conseil et clôture la séance à 21h30.

La Ferté St-Aubin, le 5 Février 2026

La Maire
Katia BAILLY

